

# OMPI



TLT/R/DC/17  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 17 mars 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UN TRAITE REVISE SUR LE DROIT DES MARQUES

Singapour, 13 – 31 mars 2006

### ARTICLE 25

#### *Proposition de la délégation des États -Unis d'Amérique*

La délégation des États-Unis d'Amérique propose de modifier l'article 25.2) de la manière suivante :

“L'article 23.2) peut être modifié par l'Assemblée conformément à l'alinéa 2) du présent article. Des propositions de modification peuvent être présentées par toute Partie contractante ou par le Directeur général. Ces propositions sont communiquées par le Directeur général aux Parties contractantes six mois au moins avant d'être soumises à l'examen de l'Assemblée.”

[Fin du document]